



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 octobre 2023**

Le douze octobre deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 11*

*Procurations : 0*

Convocation  
03 Octobre 2023

Délibération Numéro

**2023.12.10.06**

Objet :

**ATTRIBUTION MARCHÉ  
MAITRISE ŒUVRE  
POUR LA RÉALISATION  
DE TRAVAUX DE  
RENOVATION  
ENERGETIQUE**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique  
Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire de Mairie

**EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2023.08.06.11 :

- Détail des travaux à envisager sur le groupe scolaire et la Mairie
- Montant des travaux de rénovation énergétique à envisager
- Lancement d'un marché à procédure adaptée de maîtrise oeuvre

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission appel d'offre s'est réunie le 5 octobre 2023 et a procédé à l'analyse des offres reçues et a désigné 1<sup>ère</sup> au classement des offres :

L'entreprise IDEART et ses cocontractants (BT LECACHEUR – Sté ECO LA – Sté DELTA FLUIDES – Sté SEINE INGENIERIE).

Le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du conseil municipal sur la base suivante :

Enveloppe prévisionnelle des travaux hors TVA : 600 000.00€

Le Montant provisoire des missions de base : APS – APD – PRO/DCE – ACT- EXE (partielle limitée aux quantités) – VISA – DET – AOR – DEO s'élevant à la somme total HT de 78 500.00€ correspondant à un taux de rémunération de 13%

Les tranches optionnelles : OPC – GPA – GCE étant comprises dans la proposition de l'entreprise IDEART.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20231012-2023121006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents :*

*Votants :*

*Procurations :*

Convocation  
03 Octobre 2023

Délibération Numéro

**2023.12.10.06**

Objet :

**ATTRIBUTION**  
**MARCHE MAITRISE**  
**ŒUVRE POUR LA**  
**REALISATION DE**  
**TRAVAUX DE**  
**RENOVATION**  
**ENERGETIQUE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20231012-2023121006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**PROPOSITION**

Vu la délibération 2023.08.06.11 en date du 8 juin 2023 prévoyant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire et à la mairie

Considérant la réunion d'ouverture des plis du jeudi 5 octobre 2023

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 5 octobre 2023

Vu le décret 2016-360 relatif aux marchés publics

Considérant le travail de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant obtenu le plus grand nombre de points

Monsieur Le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire ainsi que la Mairie à l'entreprise IDEART SA et ses cocontractants : BT LECACHEUR – Sté ECOLA – Sté DELTAT FLUIDES – Sté SEINE INGENIERIE

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membre présents : 11 voix pour, 0 voix contre, 0***

**DECIDE :**

**D'autoriser** M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise IDEART et ses cocontractants : BT LECACHEUR – Sté ECOLA – Sté DELTAT FLUIDES – Sté SEINE INGENIERIE.

Le montant des travaux s'élevant approximativement à la somme de 600 000.00€ HT.

Le Montant provisoire des missions de base : APS – APD – PRO/DCE ACT- EXE (partielle limitée aux quantités) – VISA – DET – AOR – DEO s'élevant à la somme total HT de 78 500.00€ correspondant à un taux de rémunération de 13%.

Les tranches optionnelles : OPC – GPA – GCE étant comprises dans la proposition de l'entreprise IDEART.

**D'autoriser** M. Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire et la mairie.

**D'autoriser** M. Le Maire à solliciter des subventions au taux le plus avantageux auprès :

- De l'Etat au titre de la DETR/DSIL et le Fonds verts,
- Le Département
- Caux Seine Agglomération

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

Gérard CAPOT